

Image not found or type unknown



## rcc avec congé mobilité pour formation ou rester en invalidité 2

Par **titi14410**, le **20/04/2023** à **23:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie et inv cat 2 et mon poste est concerné par une RCC.

Je perçois une rente par la CRAMIF qui est complétée par la prévoyance de l'entreprise.

Je suis potentiellement volontaire pour suivre une formation à partir de sept prise en charge . On me dit que si je veux bénéficier du congé de mobilité, je vais perdre la prévoyance. Je suis perdu et ne maîtrise pas les différentes options et leurs conséquences. Merci de m'apporter votre expérience.

Merci

Par **P.M.**, le **21/04/2023** à **11:24**

Bonjour,

Il faudrait se référer au contrat de prévoyance ou les contacter...